

Réf: Dossier N° 153502

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOUMAHORO SERVICE BATIMENT TRAVAUX
PUBLICS ET ENVIRONNEMENT » en abrégé « 2SBTPE »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX
7EME TRANCHE JUSTE AU PREMIER CARREFOUR APRES LA
STATION, Lot 723, Ilot 47

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17 octobre 2022 , et enregistrés au CEPICI le 24 octobre 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOUMAHORO SERVICE BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT » en abrégé « 2SBTPE »

Objet : Travaux du bâtiment ;

- Travaux publics (Ingénieur-Conseil) ;
- Environnement ;
- Topographie ;
- Aménagement foncier, lotissement ;
- Forage, pompe hydraulique ;
- VRD ;
- Ressources humaines ;
- Location de véhicules et engins ;
- Formation, Audit ;
- Electricité ;
- Fourniture de matériaux ;
- Commerce général ;
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se

rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (2000.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX 7EME TRANCHE JUSTE AU PREMIER CARREFOUR APRES LA STATION, Lot 723, Ilot 47

Dirigeant(s) : M SOUMAHORO FAMATCHE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-06040 du 27/10/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°57195/GTCA/RC/2022 du 27/10/2022

